Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste. Un An.	20 francs.	Annonces	la ligne	0,30
Six Mois	10 —	Réclames	—	0,60
Trois Mois	5 —	Faits-divers	—	1,20
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*		Chronique locale	—	3.50

PETIT CALENDRIER

Samedi 5. — **Les Sept Fondateurs des Servites.** — **Saint-Adrien.** — Adoration : Lille (Enfant Jésus, ador. noct.), Saint-Amand (Rédemptoristines, ador. noct.).

Soleil : Lever, 6 h. 37 ; coucher, 5 h. 48. — Lune : Lever, 10 h. 22 ; coucher, 8 h. 18.

Dimanche 6. — **IIe de Carême.** — Adoration : Douai (Dames de Flines, ador. noct.), Vieux-Mesnil.

Soleil : Lever, 6 h. 35 ; coucher, 5 h. 49. — Lune : Lever, 11 h. 31 ; coucher, 8 h. 52.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. BUISSON (suite)

M. Boisson fait longuement l'éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes et en particulier de leur fondateur.

Jean-Baptiste de la Salle, né sous Louis XIV, était riche, noble, pourvu d'un canonicat ; il était de ceux qui s'étaient aperçus qu'il y avait quelque part un peuple.

Ce jeune homme commença par donner son argent puis il se mit à faire enseigner par 3 ou 4 instituteurs les enfants les plus pauvres ; il réunit à sa table ces instituteurs et ces enfants et se dit que c'est là l'idée religieuse par excellence. (Applaudissements à droite).

Cet homme finit par se dire, continua **M. Boisson**, qu'il n'a pas le droit de garder sa richesse et qu'il doit vivre avec ces pauvres ; il se dit qu'il ne pouvait être l'égal de ces pauvres et partager leur pain qu'à la condition d'être pauvre lui-même.

Comme il y avait la famine dans la ville, il distribua son argent aux pauvres. C'est pourquoi il a droit à mon admiration.

Et l'homme qui a fait cela a consacré 40 ans de sa vie à cette œuvre d'enseignement dont personne ne comprenait l'importance.

L'orateur dit qu'il admire d'autant plus Jean-Baptiste de la Salle que ni le Roi ni l'Eglise ne lui ont rendu justice.

A droite. — Mais il a été canonisé !

M. Boisson. — L'Eglise a réparé ses torts (?) chacun admire à sa façon. Jean Baptiste de la Salle avait mis sur le même pied la formation d'un séminaire de maîtres laïques parallèlement au séminaire de ses Frères ; il a échoué parce que la société d'alors n'attachait pas la même importance que lui à la formation du personnel.

M. Boisson tient à répéter qu'il est admirable.

L'orateur continue son discours en passant en revue certaine statute de congrégations ; il termine en disant : « La loi proposée est bien nommé l'a dit hier un grand orateur (Jaurès), une loi de liberté ! et de libéralisme, rien de plus ».

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Les allégations de M. Levraud

M. Lasies a la parole pour un fait personnel.

M. Levraud, dit-il, a cité un passage d'un discours de M. Bourgeois, je l'ai interrompu pour dire que les faits cités étaient inexacts. L'orateur donne lecture d'une lettre de M. de Rasbecq, sous-directeur de l'enseignement au ministère de Léon Bourgeois, de laquelle il résulte que la citation faite à la tribune ne s'applique pas aux Frères des Ecoles chrétiennes ; aussi si l'Exposition n'est reçu que des éloges du jury et en particulier de M. Buisson ; il regrette que M. Buisson les chasse après avoir fait leur éloge.

M. Buisson. — J'ai tout à l'heure interrompu M. Levraud pour rectifier une erreur commise dans la citation qu'il venait de faire ; je voulais faire observer que dans le discours prononcé par M. Léon Bourgeois, auxquels des citations faites ne se référait eux Frères des Ecoles Chrétiennes.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance lundi, 2 heures.

SÉNAT

M. l'amiral de Cuverville développe un amendement portant que les dispositions de la loi ne sont pas applicables aux accords et conventions passés pour salaires et logements des équipages non plus aux engagements des gens de mer pour le service des bateaux de commerce.

M. Savary combat l'amendement Strauss qui est appuyé par le ministre du commerce.

La suite est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

LES AGISSEMENTS DE M. PELLETAN

et la Commission du budget

Sous la présidence de M. Baudin, la Commission du budget s'est réunie pour entendre MM. Chaumet, Etienne et Lockroy au sujet des crédits de la marine.

M. Chaumet expose que les retards des constructions navales sont dus à l'arrêt momentané des travaux prescrit par le ministre le 15 octobre 1902, aux modifications très nombreuses apportées aux plans des bâtiments en cours, à le négligence de M. Pelletan.

M. Chaumet cite des exemples de cette négligence qui ont amené des retards dans le construction de l'*Ernest-Renan*, les essais du *Sully* et du *Kléber*, la mise en chantier de torpilleurs, contre-torpilleurs et submersibles.

M. Chaumet ajoute que les points d'appui de la flotte ne sont pas assurés ; les travaux proposés pour Bizerte, Diégo-Suarez, les défenses de la Corse sont arrêtés, incomplets, retardés ou même inexécutés.

Nos escadres d'Extrême-Orient, de la Méditerranée et de la Manche sont désorganisées. Le désordre règne au ministère, les grandes manœuvres navales ont été supprimées.

M. Lockroy dépose ensuite, il cite les désordres de l'administration, les marchés en retard, les crédits notifiés en retard dans les ports.

M. Etienne se préoccupe surtout de l'Indo-Chine et de nos principales colonies dont la défense n'est pas suffisamment assurée, à Saïgon notamment.

M. Maujan demande et obtient que les dépositions soient communiquées au ministre et aux personnes qui doivent être ultérieurement entendues.

La séance est levée.

La Guerre RUSSO-JAPONAISE

A In-Kéou

In-Kéou. — La flotte russo-chinoise a fermé ses bureaux qui vont être transférés à Moukden.

Les femmes et enfants se préparent à partir dans le crainte de l'arrivée d'une escadre japonaise.

Par suite de l'impossibilité de défendre la côte avant que le dégel permette d'élever des retranchements et de construire des forts, les Russes ont l'intention de se replier sur la voie ferrée principale.

Il n'existe, pour le moment, aucun ouvrage défensif et bien que le va et vient des troupes et l'envoi de l'artillerie dans les forts du l'embouchure du fleuve Liao paraissent indiquer que les Russes veulent défendre le port, les autorités comptent sur le résultat d'un engagement à terre pour arrêter le marche des Japonais.

On sait savoir que jusqu'à présent les seule pleus qui ont été arrêtés sont les suivants :

1° Le quartier-général du général Kouropotkine sera établi à Moukden où l'amiral Alexieff se propose de séjourner d'une façon permanente en raison de ce que cette villa est le centre de l'administration chinoise en Mandchourie.

2° La plaine située à l'ouest de Ta-chi-Chiao et qu'il est presqu'impossible de défendre sera occupée, mais pour protéger seulement la voie ferrée reliant Moukden à Port-Arthur.

3° La voie ferrée Ahi-tcheng-Liao-Yang marquera la limite extrême de retraite. Il semble cependant que par suite de la position exposée de la voie ferrée à cet endroit et du l'arrivée presque certaine des Japonais avant que le dégel permette le construction d'ouvrages de défense, les autorités russes s'attendent à ce que Port-Arthur soit isolé et assiégé.

A Port-Arthur

Port-Arthur. — Les réparations du *Rettizan*, du *Czarevitch* et du *Pallada* sont énergiquement menées ; les autres navires du l'escadre qui avaient subi des avaries dans le combat du 9 février sont complètement prêts à prendre la mer.

Depuis le 25 février, l'escadre japonaise est invisible.

Remontrances à la Chine

Londres. — M. Hay, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a chargé M. Conger d'adresser au gouvernement de Pékin des représentations au sujet de son attitude et de l'avertir qu'il est de toute nécessité qu'il observe strictement le déclaration de neutralité.

DANS LES BALKANS

Salonique. — Un nouveau soulèvement a éclaté en Albanie ; les marchés sont fermés ; les villes d'Ipeck et Mitrowitza qui étaient restées fidèles se sont aussi soulevées.

A L'ŒUVRE !

Un lecteur de le *Dépêche* adresse à ce journal une lettre intéressante, dans laquelle il démontre le péril qu'il y aurait, pour les libéraux et les progressistes, à s'allier avec les radicaux qui, une fois élus, un tarderaient pas à se séparer du leurs *juxtaposés* pour s'unir aux socialistes que certaines sections feront sans doute encore triompher au mai prochain.

Cet avis est sage mais n'a plus guère sa raison d'être depuis que les radicaux, aussi bien que les libéraux, ont refusé de se prêter à la combinaison des progressistes. La porte est ouverte, il n'est plus nécessaire de l'enfoncer.

Aussi n'est-ce point ce que nous voulons retenir de la lettre du correspondant occasionnel de notre confrère.

Ce qui nous frappe davantage fest cette réflexion : depuis les échanges de pourparlers et de propositions e nous ne voyons plus rien venir et nous nous demandons sérieusemnnt si l'on fait quelque chose pour préparer les élections municipales ».

Cette demnede, on pourrait le faire aussi pour quantité de villes et de villages où l'on ne semble pas se douter que les électeurs municipales auront lieu dans moins de huit semaines avec, notre deux, le trêve des fêtes de Pâques où l'en perdra nécessairement du temps.

Et la question paraît d'autant plus urgente lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'organe des collectivistes, le *Travailleur*.

Là on se croirait déjà en pleine lutte électorale. Toutes les préoccupations du journal et de ses correspondants convergent vers cet événement prochain.

Et cette activité politique ne s'exerce pas seulement sur le papier, les hommes se remuent déjà de tous côtés.

Je sais bien que le parti socialiste a beaucoup à faire s'il veut regagner le terrain qu'il a perdu dans l'opinion et effacer la discrédit que lui ont valu les fautes de ses représentants dans les hotels-de-ville et la misère qu'ils ont déchaînée dans les milieux ouvriers par leurs grèves aussi politiques que désastreuses.

Tous les travailleurs du bon sens en ont assez de ces « exploiteurs de grèves » qui ne craignent point de plonger des populations entières dans la plus noire détresse pour se faire valoir, pour s'imposer aux électeurs du prolétariat et leur faire croire qu'ils sont seuls à s'intéresser à leur sort.

Le coup des grèves a été plus nuisible qu'utile à la bande d'ambitieux qui troublent l'eau pour y pêcher un mandat.

Certaine assurent cependant que les chefs de le *Sociale* de Roubaix, désespérant de reconquérir autrement l'Hôtel-de-Ville d'où leur impérile les a chassés, songeraient à tenter l'expérience de le grève en vue des élections municipales.

Ce serait à leur point de vue une folie, et, au point de vue des nuviers déjà si éprouvés par le chômage, ce serait un crime de lèse-humanité que de les jeter dans une aussi inopportune et aussi lamentable aventure.

En tout cas et quel qu'il en soit, il est certain que les meneurs socialistes, qui se sont fait de le politique une carrière, ce remuent déjà comme si nous étions à le veille du scrutin.

Eh bien ! Il ne faut pas que nos amis, se fient à ce légitime discrédit dans lequel ont tombés leurs adversaires de le *Sociale*, tardent davantage à se montrer et à marcher.

Car à côté des socialistes il y a les radicaux, les tenants des Loges, qui s'apprêtent à rafler les voix des désabusés du collectivisme.

S'ils réussissaient le peuple des travailleurs tomberait de Cherybde en Scylle, car on sait que de tous les partis politiques il n'en est pas un seul qui ait fait aussi peu de bien et autant de mal que les radicaux aux classes laborieuses.

Toute le misère qui règne dans les maisons ouvrières est due directement ou indirectement à ce parti de l'assiette au beurre !

Donc, il faut à tout prix déjouer les plans et anéantir les rêves de ces deux catégories des parasites sociaux : les radicaux et les socialistes.

Et pour cela il n'y a pas de temps à perdre. Toute victoire s'achète par le travail, l'effort et le dévouement, et les lauriers électoraux sont comme le royaume des cieux : les ingrisaets seule s'en emparent, *violenti rapiunt illud*.

DEM.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 mars 1904

Cette séance, qui sera vraisemblablement le dernière avant les élections, devrait être — on le souhaiterait presque — comme la synthèse de toutes celles qui l'ont précédée. On voudrait voir l'assemblée ratourner le fond de son sac et montrer le talent, le savoir, l'urbanité, les belles manières et le reste qu'elle n'a pas encore mis sous les yeux du public. M. Delory, roublard comme il ne l'a jamais été, M. Ghesquière aussi fort en... bouche, M. Debierre toujours en corneille qui abat des noix, M. Méderic Dufour au discoureur macaronique, MM. Ragheboom et Crepin, en carpe, M. Juliart et M. Bonduel, plus spirituels que jamais, les autres à l'avenant.

Peut être est ce ce désir qui a attiré un nombre respectable d'auditeurs.

A neuf heures cinq, M. Delory déclare le séance ouverte et on suivant l'ordre du jour, après lecture et adoption du procès-verbal de le précédente séance.

Se sont fait excuser : MM. Hancotin, Corsin, Brouhin, Cliquennois-Paque et Samson.

Il y a seize conseillers à leur fauteuil.

Régularisation d'emprunt

Dans une des ses dernières séances, le Conseil avait voté une somme de quatre millions pour la construction d'un lycée de jeunes filles et le prolongement de la rue Brûle-Maison. Mais le Préfet du Nord, par rapport au tyndic, fait remarquer que 700.000 fr. seront versés immédiatement par l'Etat, pour lesquels la Ville n'aura pas à servir d'annuités, qu'il n'y a donc pas lieu de compter cette somme ; d'autre part, pour la rue Brûle-Maison, il y aurait au préalable à accomplir les formalités d'enquête pour le déclaration d'utilité publique.

L'Administration municipale propose donc de réduire à 3.200.000 fr. le montant des sommes à emprunter, de solliciter l'autorisation d'émettre deux emprunts, ensemble ou séparément, pour l'exécution du prolongement de la rue Brûle-Maison et de demander le décret d'utilité publique.

Mandats spéciaux

On demande d'approuver une dépense de neuf francs faite par un membre de l'administration ayant rempli une mission spéciale. Adopté. Neuf francs ! Il n'y a vraiment pas de quoi chicaner.

Le Conseil autorise la municipalité à ester en justice, devant toutes juridictions, contre Mme Deruyvère, employée à la crèche Dellot, qui réclame parce qu'elle a été révoquée.

Subvention au syndicat des employés de Tramways

Le syndicat des employés de tramways demande une subvention de 150 francs pour envoyer deux délégués à un prochain congrès, à Paris.

M. Barez. — Il me semble que 150 francs pour deux délégués à envoyer à Paris, ce n'est pas suffisant. Je demande 50 francs de plus.

M. Delory. — Je ne vois pas le nécessité de majorer un prix fixé par le syndicat lui-même.

La subvention de 150 francs est votée.

Le Directeur du démantèlement

M. Stoclet, désigné précédemment comme directeur du démantèlement, recevra en traitement annuel la somme de 10.000 fr.

M. Bouchery. — Est ce qu'il n'y a rien de nouveau, M. le Maire, sur cette question du démantèlement ?

M. Delory. — Nous avons écrit aujourd'hui même au ministère pour que le ville soit représentée dans les conférences qui s'ouvriront prochainement. Demain je dois recevoir à la mairie le visite d'un personnage et qui concerne le démantèlement. On s'en occupe donc tous jours. Nous attendons le rapport des domaines et je crois que, lorsque nous l'aurons, nous pourrons commencer les ouvertures « à les portes ».

Questions diverses

Un abri rustique en Bois de la Deûle a été incendié. L'estimation en est de 858 fr. 25 qui seront réclamés à la Compagnie d'assurances.

On décide d'imputer sur les ressources disponibles de 1904 — pour la régularisation de le comptabilité — le somme de 4.800 fr. nécessaire pour payer le construction d'une salle démontable dans la cour de l'école maternelle du faubourg du Sud.

Tramways électriques

Les lignes B, D, C, aboutissant à la gare toutes les trois par le parvis Saint-Maurice, côté droit, et retournant par le parvis St-Maurice, côté gauche. Soixante-seize voitures à l'heure passent sur le même chemin. Afin d'éviter l'encombrement, l'Administration propose de conduire ces lignes au retour par la rue de Ponts-de-Comines.

Après quelques observations de MM. Mourmant et Denoubourg, le proposition est adoptée.

M. Mourmant demande la parole pour émettre le vœu que l'administration municipale mette en demeure la Compagnie des Tramways d'organiser enfin un service régulier, c'est-à-dire, pour les lignes urbaines, des départs toutes les dix en dix minutes, pour les lignes suburbaines, des départs, au moins, de vingt en vingt minutes ; de tenir les kiosques ouverts plus tard qu'à ce ne le sont ordinairement.

M. Delory, d'accord avec M. Mourmant, déclare même qu'on peut substituer ces termes « mette en demeure » de le proposition, les termes « renouvelle le mise en demeure. »

Adopté.

Couverture partielle du canal du Cirque
Le passage de la Treille

La société anonyme de Notre-Dame de la Treille sera autorisée à couvrir le canal du Cirque près de sa propriété.

M. Bouchery. — A propos de la Treille, j'ai vu qu'on avait supprimé le passage qui donne sur la rue de la Monnaie. Est ce qu'ils ont le droit ?

M. Delory. — Certainement, c'est leur propriété. Dans tous les cas, j'ai laissé dire que lorsque les travaux en cours seront terminés, le passage sera rendu à la circulation. Mais, ne le rendrait-on pas, on en aurait le droit.

M. Bouchery. — Alors, la ville n'a rien à y voir ?

M. Delory. — Non, c'est une propriété particulière.

Le curage de la Haute-Deûle

On vote une somme de dix mille francs, participation de la ville, pour deux tiers, dans les travaux de curage de le Haute-Deûle. L'Etat interviendra également pour sa part, qui est du tiers.

Le pralongement de la rue de l'Hôpital-Militaire

Un arrêté du Préfet a soumis à l'enquête le projet de prolongement dont il a été parlé dans une des précédentes séances. On sait que la rue de l'Hôpital-Militaire serait continuée à travers les cours du Pourpoint-d'Or et Notre-Dame jusqu'à l'église Sainte-Catherine.

Mme veuve Baggio, par l'organe de Me Dolet, avocat, a déclaré n'opposer pour son compte à ce projet.

M. le Maire demande au Conseil de maintenir sa première délibération sans se laisser arrêter par l'opposition de Mme veuve Baggio.

Il en est ainsi décidé.

Travaux de voirie

La rue de Rivoli, à Fives, sera prolongée ; les boulevards de Lorraine, de Strasbourg et de Belfort, la Grand'Place, seront pavés.

Sur le premier point, M. Beaurepaire trouve moyen de s'élever contre les gros capitalistes qui font espèce, dit-il, de ne pas entretenir leurs rues particulières dans un état satisfaisant de viabilité, pour que ceux qui ne savent pas en rejettent la faute sur la municipalité socialiste. Il cite les rues de Rivoli, Roubaix-bois et la rue Destailleurs, et va jusqu'à exiger l'interdiction du passage.

M. Delory lui répond que les propriétaires ne sont pas responsables et que la ville ne peut rien contre eux ; de plus on aurait mauvaise grâce à barrer des rues très fréquentées par la population ouvrière.

En ce qui concerne le pavage, une somme de 63.000 fr. est votée, 41.000 fr. seront nécessaires pour le pavage de la Grande Place à pavés neufs et le reste pour les trois boulevards. De vieux pavés serviront pour ces boulevards.

Accident à un élève de l'école Littré

On propose un secours de 125 francs en faveur du père, veuf, chargé de famille, d'un enfant victime d'un accident à l'école Littré.

M. Juliart. — Je demande qu'on augmente de 75 francs, à cause de la situation précaire du père de cet enfant. On pourrait les réclamer à l'instituteur, qui est responsable et qui doit être assuré.

M. Delory. — Nous donnons un secours destiné à payer les frais de médecin et de maladie : nous ne donnons pas une indemnité. Nous préférerions revenir une autre fois vous demander un complément, s'il était démontré que ce fut utile ; nous ne voulons pas que l'on pense qu'il y a ici reconnaissance d'un droit acquis.

Le budget des hospices pour 1904

Le projet de budget des hospices pour 1904 se solde par un excédent de 8 181 francs 09 centimes.

M. Ghesquière, qui a demandé la parole, se plaint que le Conseil ne donnera pas d'avis favorable, parce que, d'après lui, il y a sur certains articles des majorations de recettes et que les dépenses sont mal établies en comparaison de 1902.

L'adjoint au maire estime que le projet de budget doit être renvoyé à la commission des hospices et sollicite de l'assemblée un vote dans ce sens.

M. Debierre. — Je ne demande pas mieux que le budget lui soit retourné ; de cette façon, la commission des hospices pourra répondre point par point aux allégations de M. Ghesquière.

Insuffisance de crédits

Le Conseil est appelé à voter une somme de 24.000 fr. pour insuffisance de crédits allouée en 1902.

M. Debierre. — Vous avez donc des disponibilités, monsieur le Maire ?

M. Delory, qui veut enlever le vote. — Oui, nous avons en tout 149.000 fr. disponibles. Il nous restera encore 79.000 fr. après le vote des crédits demandés en cette séance.

M. Debierre, heureux de prendre au mot M. Delory. — Eh bien ! monsieur le Maire, je vais vous demander un petit crédit : dix mille francs en faveur des cantines scolaires, pour empêcher qu'on ne les ferme plus tôt qu'à l'habitude et pour permettre des distributions à un plus grand nombre d'enfants.

M. Delory, après quelques explications. — Je n'y vois pas d'inconvénient.

La somme de 10.000 francs, demandée par M. Debierre est votée, ainsi que celle de 24.000 fr. demandée par l'Administration.

Le Conseil adopte une série de rapports relatifs aux contributions, taxes de remplacement, frais de perception, enfants assistés, obstétoire, sapeurs pompiers, services municipaux, puis une très longue discussion s'engage sur un projet d'assainissement de la ville.

Assainissement de la ville

M. Deswettre lit tant bien que mal un rapport sur ce point.

Il s'agit de l'épuration des eaux par un traitement bacterien, qui coûterait dix-sept millions et grèverait la ville pendant quarante ans de 800 000 francs par an.

Nous tirerons pour aujourd'hui à noter quelques critiques de M. Debierre. La manière préconisée d'assainir la ville n'est pas le seul moyen possible : on peut employer également les larges distributions d'eau dans les maisons, les rues, les ruisseaux : on peut faire des trouées dans les quartiers populeux pour y amener l'air et la lumière ; on peut créer aussi des logements salubres. La somme prevue est si forte que si elle était adoptée, on éprouverait plus tard des impossibilités quand on voudrait entreprendre des améliorations analogues. Contrairement à ce que disait le rapporteur, l'épuration des eaux résiduaires n'est pas l'unique remède contre la mortalité.

Au point de vue technique et financier, au sujet de l'emplacement d'une usine, M. Debierre émet encore d'autres observations, entre autres celles que lui a remises M. Hocquetin et qui sont relatives aux bouches d'égout.

Il réclame l'intervention de l'Etat dans les frais de cette grande entreprise d'assainissement, sous le forme d'autorisation d'un emprunt à fois. Enfin, il voudrait voir modifier les bases de la taxe à imposer aux riverains afin de charger un peu plus les immeubles de rapport au profit des petits loyers.

M. le Maire répond successivement à chaque critique. Il rappelle ce que l'administration municipale actuelle a déjà fait pour l'assainissement des quartiers populeux. Il traite la question de capitation des nouvelles eaux potables et constate d'ailleurs que le plupart des maisons habitées par les ouvriers sont alimentées par des eaux de puits actuellement contaminées.

D'ailleurs l'Etat imposera à la Ville l'épuration des eaux ni la Ville ne remédie pas à la situation actuelle.

Il est bien entendu que les essais d'épuration seront conduits avec prudence et de façon à éviter, en cas de mécompte, des dépenses superflues.

M. le Maire explique les raisons qui ont fait choisir l'emplacement proposé. Il donne quelques explications sur le projet d'installation de nouvelles bouches d'égouts et montre enfin qu'il serait imprudent de modifier les bases des taxes proposées.

Après diverses observations présentées par quelques membres, le Conseil adopte les conclusions du projet d'assainissement et vote l'emprunt nécessaire à la réalisation de ce projet.

Propositions diverses

M. Ghesquière demande le maintien du travail des ouvriers des magasins de les Guerre et notamment des ouvriers de l'Artillerie de Lille.

M. Clément voudrait l'exonération des droits sur les poissons entrés en ville par les pêcheurs à la ligne munis de leurs engins. Adopté.

Un projet de remaniement des locaux de la justice de paix soumis par M. Werquin, est renvoyé à l'administration.

M. Clément réclame un arrêt fixe des tramways au Pont-Neuf.

La séance est levée à minuit.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

UN RECORD DANS L'HIMALAYA

Le 3 mars 1902, partant de Trieste une expédition d'Alpinistes indomptables, à qui le Mont-Blanc ne paraissait plus offrir d'obstacles assez sérieux.

L'ingénieur Eikenschten, chef de cette remarquable phalange, en un précédent voyage avait tenté d'escalader les hauts sommets de l'Himalaya, le maladie l'avait empêché de réaliser son projet. Sous son commandement se sont rangés un jeunn Anglais de 23 ans ; un jeune Irlandais de 26 ans, parlant suffisamment le langue des hindous ; deux Autrichiens, Fenes et Vesly, alpinistes renommés, et enfin le docteur Jacot-Guillermod, alpiniste suisse, partant comme médecin de le colonne.

C'est ce sixième voyageur que les membres de le Société de Géographie de Lille ont eu le plaisir d'entendre et d'applaudir hier en soir.

En 20 mars, les intrépides voyageurs quittaient Bombay, et après trois jours et trois nuits de chemin de fer, augmentés de sept jours de voiture, ils arrivaient à Srinagar, où ils séjournaient durant un mois pour organiser leur voyage.

Ils sont alors à 1500 mètres, et au centre du pays de Cachemire. Un mois d'ascension leur est nécessaire pour atteindre le vallée du Haut-Indus et le glacier de Balloro où ils séjournent durant deux mois entiers.

Le récit que M. Jacot-Guillermod fait des péripéties de ce voyage est d'un intérêt inimaginable et les chiffres qu'il fournit laissent loin derrière eux tout ce qu'on est habitué à entendre dans les récits des voyages les plus aventureux.

Les magnifiques vues rapportées de ces régions inexplorées et élevées, ont permis de suivre le conférence avec un intérêt encore plus grand.

Le but du voyage était le pic K2 qui dresse sa cime altière à 8.620 mètres de hauteur. Mais ce pic est situé à l'extrémité d'un glacier de 200 kilomètres de long, le Balloro. Pendant plus de trois semaines, le mauvais temps retient les voyageurs au pied du pic.

On se figure difficilement le pénible existence qu'ils ont pu mener en ces inclémences régions, où la température du jour est + 40° tandis que celle de le nuit descend à — 20°.

Malgré leur indomptable courage, ils ne purent que s'élever sur les flancs du K2 à une hauteur de 7000 mètres, quatre semaines entières se passèrent dans cette lutte contre le géant.

Enfin, complètement énervés, et voyant venir l'hiver, les excursionnistes revirent dans la vallée, évitant de repasser à Askoney le plus beau village du monde, où, à l'aller, ils avaient laissé leurs bagages et enterré des trésors géologiques. Cette dure nécessité était causée par les ravages que le choléra exerçait alors en cet endroit.

Les hardis voyageurs revenaient en Europa neuf mois après leur départ et tous étaient finalement saine et sauf.

Le docteur Jacot-Guillarmod qui réserve ses observations scientifiques pour un prochain volume, se contente d'indiquer quelques remarques.

A 7.000 mètres, l'air ne fait nullement défaut. Tout ascensionniste qui voudra réussir devra agir vite, alors qu'il sera en pleine possession de ses forces ; essayer de s'acclimater aux hauteurs est un moyen sûr de s'anémier et d'échouer dans son entreprise. C'est surtout à cette cause que le conférencier attribue la cause de l'insuccès de son expédition.

Insuccès bien relatif, puisque les vaillants voyageurs détiennent, sinon le record de la hauteur atteinte, du moins celui du séjour le plus prolongé en ces altitudes. Ils sont, en effet, restés onze semaines à une hauteur dépassant de beaucoup le Mont Blanc.

Les chaleureux applaudissements de l'auditoire et les remerciements de M. Nicolle, président de la Société de géographie, ont pu prouver au docteur Jacot-Guillermod le plaisir que son récit a procuré à tous.

P. L.

La Patrie Française. — Le Comité des Vieux-Murs organise une réunion, aujourd'hui samedi 5 mars, à huit heures et demie du soir, estaminet Niffle, 14, rue d'Angleterre, sous la présidence de M. Bégbin.

MM. Doumer, Gayet et Verdier y développeront le programme de « la Patrie Française ».

La Société régionale d'horticulture du Nord tiendra son assemblée mensuelle le dimanche 6 courant, à quatre heures, au Palais Rameau.

M. L. Duvel, de Versailles, fera une conférence accompagnée de projections lumineuses.

La séance sera terminée par une tombola gratuite de plantes variées fournies par Mme veuve Cailloux, horticulteur à Saint-Maurice-Lille.

Le cours municipal d'arboriculture, professé par M. L. Saint-Léger, jardinier en chef de la ville, aura lieu, en raison de la température défavorable, au Palais-Rameau.

Prévoyants de l'Avenir. — Les sociétaires de la 1re section Lille des Prévoyants de l'Avenir, sont informés qu'en raison de l'augmentation croissante du nombre des adhérents et pour éviter l'encombrement, la recette mensuelle commencera désormais le premier dimanche de chaque mois à neuf heures précises.

Société de Géographie. — Dimanche prochain, 6 mars, à quatre heures précises, M. le docteur Eustache, membre du Comité d'Etudes, fera une conférence : « En Andalousie, Cordoue, Séville, Gibraltar », avec combreuses projections inédites.

Concert de gala du 6 mars à l'Hippodrome lilloise. — Nous rappelons que c'est demain dimanche, à quatre heures précises, qu'a lieu à l'Hippodrome le grand concert de gala, organisé par le Cercle philanthropique au profit de ses caisses de secours. Nous n'avons pas à faire l'éloge des éléments qui composent le programme, chacun d'eux suffisant à faire salle comble : L'Harmonie municipale de Douai, Mme Valaya, du théâtre national de l'Opéra Comique ; Mlle Fernande Reboul, violoncelliste solo des Concerts Colonne, Mlles M. et L. de Berolles, les deux excellentes comédiennes : Veunel, le meilleur comique de notre époque.

Rarement nos concitoyens auront eu l'occasion d'assister à une solennité se présentant avec autant de sédections. Rien n'a été négligé d'ailleurs pour donner à cette réunion un caractère particulièrement brillant. Il n'est pas jusqu'aux programmes sortant de la maison Laroche-Delattre qui ne soient de véritables bijoux artistiques.

Les demandes de sièges affluent des communes même les plus éloignées du département. Aussi ne saurions-nous trop engager les retardataires à se presser de retenir leurs places chez M. Laroche-Delattre, 18, Grande-Place. La plan y restera déposé jusqu'au dimanche à une heure et demie.

La location continuera de deux heures à trois heures à l'Hippodrome (entrée par la rue de Valmy) où seront mis en vente les cachets restent disponibles. En présence du nombre de places très considérables déjà retenues, le Cercle se voit forcé de faire deux entrées, l'une par le rue de Valmy pour les chaises, les stalles et les premières, l'autre par la rue Nicolas-Leblanc pour les secondes et les troisièmes. Nous rappelons que la quête sera faite au profit des blessés de la guerre russo-japonaise.

Les personnes qui, en raison d'un deuil ou pour toute autre circonstance, ne pourraient assister au concert, sont priées de vouloir bien envoyer leur souscription chez M. Laroche-Delattre, ou 7, rue Lafontaine. Le montant de leur souscription sera versé à la Baesque de France en même temps que le produit de la quête.

Vol de 1.000 francs. — *Le coupable en fuite.* — Depuis une dizaine de jours, M. Delpy, directeur des voyages économiques, rue Faidherbe, avait à son service un jeune homme de 17 ans, Edmond D..., appartenant à une honorable famille de Saint-Maurice.

Le patron, très satisfait de son employé, lui fit faire certaines besognes de confiance, dont il s'acquitta honnêtement.

Mardi dernier, M. Delpy envoyait le jeune D... à la poste pour y effectuer un chargement de 1.000 francs à destination de Paris.

Depuis ce jour, on n'a plus de ses nouvelles et aucun chargement n'a été fait.

Voici le signalement du disparu : Taille 1 m. 60, cheveux et sourcils châtains, front haut, yeux noirs, nez droit assez fort, bouche assez grande, imberbe, menton rond, visage ovale, teint pâle. Vêtu d'un pardessus drap noir, col de velours, veston et gilet en cheviotte noire, pantalon gris rayé bleu, chemise couleur à carreaux, col blanc, cache-nez soie noire, chaussé de bottines en cuir, coiffé d'un chapeau rond noir.

On le pense réfugié à Paris, et le famille a promis de dédommager M. Delpy.

Le cambriolage du Marais-de-Lomme — *Descente du parquet à l'hôpital Sainte-Eugénie.* — M. Daveine s'est rendu vendredi matin à l'hôpital Sainte-Eugénie, pour interroger Léon Debœuffle, l'un des cambrioleurs de le distillerie Rossignol en Marais-de-Lomme.

On sait que Debœuffle, en s'enfuyant, s'était cassé le jambe, et qu'il est actuellement en traitement à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Malgré les charges qui pèsent sur lui, Debœuffle continue à nier. Il ne sait rien ; et il ignorait ce qu'il allait faire en Marais-de-Lomme.

L'affaire de Moulins-Lille. — M. Daveine a interrogé, vendredi soir, Charles Lemesre qui, mardi dernier, tenta de tuer sa femme, Isabelle Bishoff, dans les circonstances que nous avons relatées.

Lemesre persiste dans son système de défense : « Ce n'est pas lui ! »

M. Daveine l'a maintenu en arrestation, des charges très sérieuses ont d'ailleurs été relevées contre l'inculpé.

Employé infidèle. — Louis D..., 55 ans, coupeur en chaussures a été arrêté pour vol de semelles en cuir d'une valeur de 100 francs, au préjudice de son patron, M. Vérecque, fabricant de chaussures, boulevard Montebello, 116.

Condamné qui se constitue prisonnier. — Un sieur Chanoy, condamné par le tribunal de Saint-Dié à trois mois de prison pour coups et blessures, s'est constitué prisonnier, vendredi soir, au poste de police de la rue Fontenoy.

Vols dans les caves. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malandrins ont pénétré dans la cave de la maison occupée par Mme Schouteten, rentière, rue de Jemmapes, 37.

Une trentaine de francs de victuailles ont disparu.

Le bien d'autrui. — La police recherche un individu qui s'est introduit dans le domicile de Mlle Joséphine Lemaire, rue des Tanneurs, 82, et qui a dérobé une chaîne en or dite Sautoir, un parapluie et différents objets.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Boîtes pour BAPTÊMES
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

Du 4 mars 1904

Naissances. — Isbled Louis, rue Newton, 182. — Verbeyde Albert, rue des Trois-Burettes, 9. — De Wisscher Robert, rue de Rivoli prolongée, 11. — Leroy Marthe, rue Wicar, cour Desjardins, 35. — Noé Norbert, rue de Ronchin, 33. — Elias René, rue de Jemmapes, 89. — Deproy Léon, rue Malpart, 41. — Deraedt Albert, rue du Faubourg-des-Postes, cité Desmon, 6. — Bouquet Marthe, rue du Long-Pot, cour Feches, 12. — Leysens Robert, place Gay de Dampierre, impasse Saint-Sauveur, 1 bis. — Degeiter Marguerite, rue Armand-Barbès, 18.

Décès. — Lagache Maurice, 7 ans, rue du Prieuré, 7. — Leclercq Louis, 15 jours, rue du Bourdon, 7. — Lampe Léandre, 75 ans, époux de Marie Notermans, rue Adolphe-Werquin, 35. — Jeets Louis, 17 jours, r. Guillaume-Wernlers 28. — Mazingue Alphonsine, 8 mois 1/2, cité Lys, 58. — Dewesch Gustave, 4 mois, rue des Postes, 205. — Vautrenhont Jean, 72 ans, veuf de Philomène Grégoire, rue St-Sauveur, 59. — Marcel Gerbebaye, 1 mois 1/2, cité Palin, 5. — Parent Simonne, 6 mois 1/2, rue St-Bernard, 33. — Maes Mathilde, 53 ans, veuve de Jean Dbelft, rue de Lamartine, 80. — Clarisse Arthur, 43 ans, époux de Jeanne Maurice, boulevard Montebello, 195. — Beauvais Marie, 63 ans, célibataire, rue de la Gaîté, 1. — Duhen Arthur, 37 ans, époux de Pauline Leplat, rue Princesse, 28. — Boulet Joseph, 74 ans, veuf de Marie Kerckbove, rue du Soleil-Levant, 15.

LUMINOL Savon pour les laines, le linge, les flanelles et le ménage

WAMBRECHIES. — Deux vandales. — J